

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

**Présents :**

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Maxence CALAIS, Nicole JOUIN, Gérard TAPIN, Benjamin HUE, Delphine ALI BATAILLE, Karine LEROY, Léonard GAILLARDON  
Olivier BRAULT est arrivé à la délibération 2023/11/03

**Excusés :** Maryline MARTIN donne pouvoir à Delphine ALI BATAILLE, Edouard DANGUY donne pouvoir à Jérôme SEIGNEURIE, Sabrina POISSON donne pouvoir à Léonard GAILLARDON, Sylvain LHOTELLIER,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Léonard GAILLARDON a été désigné secrétaire de séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du 17 octobre 2023
- Point sur le tempête Ciaran et les inondations
- Acquisition parcelles AI 271 et ZN 161
- Droit de préférence parcelles ZT 93 et 94
- Résiliation de baux ruraux
- Renouvellements baux ruraux et mise à disposition gratuite de foncier
- Subvention Moments Baroques
- Participation financière au SIATR pour le projet Parc Rural
- Devis TSR entretien des jeux et équipements sportifs
- L'Elan Sportif des Marais demande des travaux au club house
- Rencontre avec le CAUE et le Parc des Marais
- Décisions modificatives Budget commune et assainissement
- Questions diverses
- Dates à retenir

-----  
**Madame le Maire demande les ajouts de deux points à l'ordre du jour : logement d'urgence et versement d'une participation à la commune de Saint Martin d'Aubigny pour l'achat de panneaux de signalisation autour de l'étang des sarcelles Le conseil municipal accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour de la séance.**

-----  
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2023.**

**POINT SUR LE TEMPETE CIARAN ET LES INONDATIONS**

Madame le Maire fait un retour sur l'épisode de la tempête CIARAN.

Une déclaration de dégâts sur les bâtiments publics va être envoyée aux assurances avant le 01/12/2023.

L'engagement dans une démarche plan de sauvegarde de la commune devrait pour l'avenir être engagée.

Grace à la mise en place en urgence d'un groupe électrogène et l'intervention de deux conseillers municipaux, le congélateur public a pu continuer à fonctionner normalement.

La chute des arbres est importante, cela va nécessiter beaucoup de travail de la part des employés communaux et ceci n'est pas couvert par les assurances.

Une réunion à ce sujet va être organisée par la Communauté de Communes et la Préfecture de la Manche.

**ACQUISITION PARCELLES AI 271 ET ZN 161**

*Délibération n° 2023/11/01*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2020/06/33.

« **DEMANDE PARTICIPATION GOUDRONNAGE 11 RUE de la MINOSTRANDE** Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite le 25 mai 2020 de Monsieur Guillou et de Madame Poisson propriétaires de la maison située 11 rue de la Minostrande, auprès de la commune.

Monsieur et Madame font part de leur souhait de bitumer leur cour, leur entrée et la bordure le long de leur maison afin d'en faciliter l'entretien. Ils demandent l'autorisation à la commune de réaliser les travaux et l'éventualité d'une participation financière partielle ou totale.

Madame le Maire et le 2ème adjoint au Maire ont rencontré sur place les administrés et peuvent ainsi préciser que le montant des travaux sur la voirie communale devrait avoisiner les 1 600€ HT.



Pour un loyer total de 331€.

Situées sur la commune de Marchésieux au GAEC de la RENAUDERIE

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la location verbale au GAEC de la RENAUDERIE pour les parcelles ZP 18 et ZP 21 pour un montant de 331€ pour l'année 2024.**

### **SUBVENTION MOMENTS BAROQUES**

*Délibération n° 2023/11/07*

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'association « moments baroques » afin d'équilibrer leur budget, le déficit est de 1 279€ qui correspond à la demande auprès de la commune.

Madame le Maire rappelle la délibération 2023/01/03 : « .....L'association propose d'organiser 3 concerts pour la saison 2023 (en mai : les 7 ou 28 mai, le 18 juin et le 24 septembre).

*Après débat les Conseillers souhaitent consolider cette année le partenariat avec la commune de Montfarville et donc de limiter à 2 concerts. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de subventionner 2 concerts (18 juin et 24 septembre) et s'engage à verser une subvention maximum de 1000€ pour les deux concerts. »*

Et la délibération 2023/06/09 : « ....Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde la subvention de 499 € à l'association moments Baroques pour cette manifestation du 07 mai 2023. »

**Après délibération le conseil municipal à 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour accorde une subvention à hauteur de 501€ correspond au solde de la subvention prévue pour 2023.**

**Pour 2024, afin d'ajuster la demande de subvention, le Conseil Municipal souhaite que l'association présente en début d'année un plan de financement le plus juste possible et améliore la communication.**

### **PARTICIPATION FINANCIERE AU SIATR POUR LE PROJET PARC RURAL**

*Délibération n° 2023/11/08*

Madame le Maire présente la demande du SIATR pour une demande de financement concernant le projet de la Carrière. Le SIATR a travaillé en collaboration avec les communes de Marchésieux, Feugères, Saint Martin d'Aubigny et le CAUE. Le syndicat va lancer une consultation de marché public pour recruter un cabinet d'études.

Le SIATR ne pouvant financer en totalité les études estimées à 30 000€ HT sollicite la participation des 3 communes.

Le SIATR demande à la commune de Marchésieux de se positionner sur une participation de 18€ par habitant.

**Après délibération le Conseil Municipal à 2 voix contre et 12 voix pour, accepte le principe de la clé de répartition pour les études du projet porté par le SIATR, demande au SIATR qu'une démarche soit faite auprès de la banque des territoires pour obtenir une subvention qui permettrait de diminuer la participation en proportion des habitants pour chaque commune participante (Feugères, Saint Martin d'Aubigny et Marchésieux), souhaite que cette clé de répartition ne soit pas celle retenue pour le financement des travaux.**

### **DEVIS TSR ENTRETIEN DES JEUX ET EQUIPEMENT SPORTIFS**

*Délibération n° 2023/11/09*

Madame le Maire présente le devis de TSR pour des contrôles périodiques tous les 2 ans du stade municipal (terrain d'honneur, buts de football, multisports pour un montant de 420€ TTC et le devis pour l'entretien du gazon synthétique du terrain multisports pour 1 800€ TTC.

**Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis pour les contrôles d'un montant de 420€ TTC.**

**Pour l'entretien du gazon synthétique du terrain multisport les travaux seront réalisés en 2024.**

**Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de 420€ pour 2023.**

### **L'ELAN SPORTIF DES MARAIS DEMANDE DES TRAVAUX AU CLUB HOUSE**

*Délibération n° 2023/11/10*

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'Elan sportif des marais qui souhaiterait la pose de fenêtres dans le club house.

**Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le projet de travaux pour 2024 et demande que 2 devis au moins soient réalisés.**

### **RENCONTRE AVEC LE CAUE ET LE PARC DES MARAIS**

Madame le maire fait part aux conseillers de la rencontre avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui a eu lieu le 10 novembre dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan de déplacement paysager au cœur du bourg de la commune.

Le calendrier envisagé est le suivant :

- jeudi 18 janvier 20h à 22h: temps d'échange avec le groupe de travail composé des conseillers municipaux, des associations et de l'école.
- Dans un second temps ce groupe sera élargi aux habitants.
- Un calendrier plus précis sera élaboré.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

*Délibération n° 2023/11/11*

Madame le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2023 afin de pouvoir financer le programme achat de terrain 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :**

#### **Section investissement budget communal :**

-	Opération 110 achats de terrain	article 2111	+ 6 000€
-	Opération 97 boulangerie	article 2184	- 6 000€

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

*Délibération n° 2023/11/12*

Madame le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget assainissement de l'exercice 2023 afin de pouvoir financer le des charges à caractère général chapitre 11.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget assainissement suivante :**

#### **Section fonctionnement budget assainissement :**

-	Chapitre 67 charges exceptionnelles	article 6743	-400€
-	Chapitre 11 charges à caractère général	article 6061	+400€

### **LOGEMENT D'URGENCE**

*Délibération n° 2023/11/13*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le sujet.

Suite à la tempête CIARAN Madame BOUTRY Maire Eve habitant dans un mobil home à la Varde a son habitation hors d'usage.

Face à la situation d'urgence le Maire lui a mis à disposition le logement communal vacant (8A rue de la Croix future MAM).

**A l'unanimité le Conseil Municipal met à disposition gratuitement le logement 8A rue de la Croix Madame BOUTRY Maire Eve.**

**Et autorise Madame le Maire à établir une convention de mise à disposition du logement pour cause d'urgence du 22 novembre 2023 au 30 avril 2024.**

**Les consommations d'eau, d'électricité, d'assainissement seront à la charge de l'occupant.**

### **PARTICIPATION A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'AUBIGNY POUR L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION AUTOUR DE L'ETANG DES SARCELLES**

*Délibération n° 2023/11/14*

Madame le Maire présente la demande du SIATR pour la participation de Marchésieux pour l'achat de panneaux signalétiques sur la route communale arrivant au plan d'eau des sarcelles et au parking du golf.

La commune de Saint Marin d'Aubigny paiera l'ensemble du coût et demandera la participation au SIATR pour la signalétique du parking et le reste à charge égale pour les 2 communes.

La subvention de Marchésieux sera de 293.70€ payable sur avis de paiement de la commune de Saint Martin d'Aubigny.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la Commune de Marchésieux de 293.70€ pour l'achat de panneaux de signalisation routiers achetés par la Commune de St Martin d'Aubigny.**

### **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

- Retour sur les dégâts occasionnés à la salle des fêtes durant la dernière location au comité des fêtes. Afin d'indemniser les dégâts les déclarations ont été engagées auprès des assurance réciproques.

### INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur les dégâts occasionnés à la salle des fêtes durant la dernière location au comité des fêtes. Afin d'indemniser les dégâts les déclarations ont été engagées auprès des assurances réciproques.
- Il est relevé un problème qui prend de l'ampleur. En effet le comportement insultant et irrespectueux de certains habitants envers les élus ou les agents communaux est à déplorer.
- Le Noël des employés communaux aura lieu le 19 décembre à 19h30 à la salle des fêtes

### PROCHAINES DATES

- Prochain conseil municipal le mardi 12 décembre 20h.

VU, pour être affiché le 27 novembre conformément au  
Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Maire



Anne HÉBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

